

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20220706-D202255-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

Délibération : L' an deux mille vingt deux, le mercredi 7 juillet à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire
D_2022-5-5 Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil : 27 juin 2022

Présents : 17

Présents : Mesdames Chantal BLAINEAU, Cécile DESCLAUX, Isabelle DUBOIS6DUMÉE, Véronique LANOË-MALLIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Cécile PRUDHOMME, Amandine ROULAUD, Christine SCHWARTZWEBER, Anne-Marie TERRADE, Messieurs Jean Paul BOSSARD, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Patrick GRENIER, Vincent MORA, Yannick MOREAU, Rémi SARRAT, Jean-Pierre TRANCHET

Votants : 18

Pouvoirs :
Madame CORBIN Manitraritiana a donné pouvoir Jean Paul BOSSARD

Objet : Nouvelle
dénomination de
l'ancienne RD 87

Excusé(s) : Madame CORBIN Manitraritiana

Absent(s) : Monsieur GAUTIER Laurent

Secrétaire de Séance : Mesdames DESCLAUX Cécile et ROULAUD Amandine

Madame le Maire rappelle que par délibération n°D2021-6-3 en date du 29 septembre 2021, le conseil municipal a accepté de prendre dans le domaine communal une partie de le RD87 pour une distance de 725 m, partie commune de Garat que le Département souhaitait reclassée en voie communale en contre partie d'une soulte de 540 €.

Madame le Maire rappelle que cette voie communale est inscrite au registre de classement de la voirie communale sous le numéro VC 68 (cf annexe de la délibération n°2021-8-6 du 15 décembre 2021).

Il convient d'attribuer une appellation à la RD87.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
NOMME cette nouvelle voie communale « **Route de Bragette** ».

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 6/07/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 7/07/2022

